

Assurance Assistance HARLEY|ASSIST™ Conditions générales

Sommaire

	Page
Numéros de téléphone importants	1
Déclaration relative aux demandes et aux besoins	2
Récapitulatif de la couverture	2
Informations importantes	2
Définitions	4
Que faire quand vous avez besoin d'assistance ?	5
Couverture dans le Pays de Domicile	5
Conditions générales assistance Pays de Domicile	6
Exclusions assistance Pays de Domicile	6
Couverture à l'Etranger	7
Conditions générales assistance à l'Etranger	8
Exclusions assistance à l'Etranger	9
Réclamations	9
Formulaire de transfert de propriété	10
Formulaire de changement d'adresse	11

Numéros de téléphone importants

Vous pouvez joindre l'Assurance Assistance HARLEY|ASSIST™ :

Numéro d'appel pour une assistance dans le pays ou depuis l'étranger : +32 (0)2 773 61 59

Numéro d'administration de l'assistance : +32 (0)2 290 64 68

Déclaration relative aux demandes et aux besoins

L'Assurance Assistance HARLEY|ASSIST™ est idéale pour toute personne souhaitant bénéficier d'une assistance routière pour leur véhicule pour une durée de 12 mois.

Il est possible que vous possédiez une (d'autres) assurance(s) couvrant tout ou partie des prestations prévues par cette police. Il est de votre responsabilité de vérifier ceci.

L'Assurance Assistance HARLEY|ASSIST™ ne vous a donné aucune recommandation ni conseil quant à savoir si ce produit répond à vos attentes spécifiques en matière d'assurance

Récapitulatif de la couverture

Ceci n'est qu'un bref aperçu des principales limites de la couverture. Nous **vous** recommandons de lire le reste de ce manuel pour connaître l'intégralité des conditions.

Couverture	Limite
Rapatriement Harley-Davidson	Maximum : valeur résiduelle de votre moto
Hôtel	Maximum : 180€ par personne et par nuit (montant total indemnisable 720€ max)
Voiture de remplacement	Maximum : 2 jours (Catégorie A)

Remarque

Certains volets de la couverture sont soumis à des limitations financières. Pour en savoir plus, consultez la section « Couverture » de ces Conditions Générales.

Informations importantes

Les éventuelles conditions particulières d'application figurent dans **votre** Assurance Assistance Harley|ASSIST™ et dans la confirmation de couverture. Il est essentiel que **vous** lisiez l'ensemble de ce document et que vous vous assuriez qu'il vous offre la couverture dont **vous** avez besoin.

S'il y a quelque chose que **vous** ne comprenez pas, merci de **nous** contacter au :

Pour des questions d'ordre général +32 (0)2 290 64 68 ou à l'adresse de courriel : tcc@allianz-global-assistance.be
La Harley-Davidson Motor Company coopère, pour l'exécution de cette assurance, avec Allianz Global Assistance.

Assureur

L'Assurance Assistance Harley|ASSIST™ est souscrite par AWP P&C S.A. – Dutch Branch et est exécutée en Belgique et au Luxembourg par AWP P&C S.A. Belgian Branch agissant en tant qu'Assurance Assistance Harley|ASSIST™.

Le siège de l'**assureur** est à Saint-Ouen, France. Il opère sous la dénomination commerciale Allianz Global Assistance Europe.

Adresse commerciale :
Poeldijkstraat 4
1059 VM Amsterdam
Pays-Bas

Adresse postale :
PO Box 9444
1006 AK Amsterdam
Pays-Bas

Adresse du siège :
7, rue Dora Maar
93400 Saint-Ouen
France

AWP P&C S.A. – Dutch Branch, agissant en tant que Allianz Global Assistance Europe, est un assureur autorisé pour agir dans tous les pays de l'EEE. Son siège est situé Poeldijkstraat 4, à 1059 VM Amsterdam, Pays-Bas.

AWP P&C S.A. – Dutch Branch, dont le numéro de société est le 33094603, est enregistrée auprès de l'Autorité néerlandaise pour les marchés financiers (AFM) sous le n°12000535 et est autorisée par L'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) en France.

Comment fonctionne cette couverture ?

Ce document constitue le contrat de couverture passé entre **vous** et **nous**. **Nous** indemniserons toute demande telle que décrite dans cette couverture, introduite par **vos** soins durant la **période de couverture** et dans la **zone couverte**.

Sauf mention spéciale, les prestations et exclusions de chaque section s'appliquent à **votre moto**. **Votre** police ne couvre pas tous les événements et frais possibles.

Certains termes ont une signification spéciale comme illustré sous le titre « Définitions ». Ces termes sont mis en évidence en gras dans l'ensemble du document et de la confirmation de couverture.

Informations que vous devez nous donner

Nous devons être en possession de certaines informations étant donné qu'elles peuvent avoir une influence sur les conditions de la couverture d'assurance que **nous** pouvons **vous** offrir.

Vous devez nous donner des réponses précises, dans la mesure du possible, aux questions que **nous** posons lorsque **vous** souscrivez **votre** Assurance Assistance Harley|ASSIST™. Si **vous** ne répondez pas correctement à ces questions, ceci pourrait entraîner l'invalidité de **votre** couverture et signifier que tout ou partie d'un sinistre ne sera pas payé(e).

Si **vous** pensez que **vous nous** avez fourni des réponses incorrectes ou si **vous** souhaitez une aide, veuillez appeler le numéro +32 (0)2 290 64 68 dès que possible, **nous** serons alors en mesure de **vous** dire si **nous** pouvons toujours **vous** offrir une couverture.

Vos droits d'annulation

Si cette couverture ne répond pas à **vos** exigences ou si **vous** décidez d'annuler cette assurance pour quelque raison que ce soit dans les deux semaines de la réception de la documentation d'origine, **vous** pouvez obtenir un remboursement intégral sans frais de la prime payée. Si **vous nous** avez demandé d'exécuter ou de fournir l'un des services indiqués selon cette police, **nous** avons le droit de récupérer la totalité des frais engagés pour le service fourni. Pour obtenir un remboursement, merci d'écrire à Harley|ASSIST™ rue des Hironnelles 2 – 1000 Bruxelles ou d'appeler le +32 (0)2 290 64 68.

Conditions d'octroi des prestations

Ce document sera invalide si :

- **vous** ne résidez pas en **Belgique ou au G-d du Luxembourg** ;
- **nous vous** avons informé au préalable que **nous** ne pouvons pas **vous** assurer. Dans ce cas, **nous** rembourserons toute prime que **vous** aurez payée ;
- **vous** n'avez pas payé la prime à son échéance.

Protection des données

Assurance Assistance Harley|ASSIST™

- Vos données personnelles peuvent être conservées sur ordinateur, papier ou tout autre support. Ces données seront utilisées par nous et notre représentant pour organiser et gérer votre police d'assurance, y compris le traitement des sinistres.
- (et l'émission de documents de renouvellement)
- Dans certains cas, ceci peut entraîner le transfert de vos données vers des pays en dehors de l'Espace économique européen (EEE) qui peuvent avoir des lois limitées ou qui n'ont pas de lois sur la protection des données. Nous prendrons toujours des mesures raisonnables pour sauvegarder vos données personnelles.
- Nous échangerons des données personnelles avec des organismes qui régissent le secteur, des régulateurs, des agences de prévention des fraudes et des bases de données sinistres, à des fins d'assurance et de prévention des fraudes. Nous pouvons communiquer vos données à autrui si ceci est exigé ou autorisé par la loi (par exemple, si ceci est exigé par la police ou une autre instance officielle).
- Vous avez le droit de demander un exemplaire des données personnelles que nous détenons sur vous en nous écrivant à l'adresse Assurance Assistance Harley|ASSIST™ - , rue des Hironnelles 2 – 1000 Bruxelles ou en appelant le +32 (0)2 290 64 68. Nous n'utiliserons pas vos données personnelles ni ne les partagerons avec des tiers à des fins commerciales.

Juridiction et droit applicable

Sous réserve d'un autre accord, le droit belge est d'application, et l'ensemble des communications et documents liés à cette couverture sont rédigés en français et en néerlandais. Tout litige ayant trait à la présente est soumis à la juridiction exclusive des tribunaux belges.

Sanctions internationales

Il est possible que cette police ne fournisse pas de couverture ou de prestation dans la mesure où soit la couverture, soit la prestation violerait une sanction, un droit ou des réglementations applicables des Nations unies, de l'Union européenne ou toute autre sanction, loi ou règlement économique ou commercial(e) applicable. **Nous** déclinons les revendications envers des personnes, sociétés, gouvernements et autres parties auxquelles ceci est interdit selon les accords ou sanctions nationaux ou internationaux.

Assurances multiples

Si **vous** avez un droit d'indemnisation dans le cadre d'une autre police d'assurance, un régime public ou une obligation découlant d'une loi ou d'un règlement, **nous ne vous** indemniserons pas dans le cadre de cette police :

- Toutefois, **nous vous** indemniserons pour les dommages non couverts par l'autre police d'assurance, régime public ou obligation légale découlant d'une loi ou d'un règlement ;
- Si **nous vous** indemnisons pour des dommages ou si nous vous payons des frais à **votre** demande, **vous nous** cédez **votre** droit d'indemnisation dans le cadre d'une autre police d'assurance, un régime public ou toute autre obligation légale découlant d'une loi ou d'un règlement.

Entretiens requis de votre moto

Si **vous** omettez, pendant la **période de couverture**, d'effectuer les entretiens requis de **votre** moto selon les instructions du constructeur, ou si **vous** n'êtes pas en mesure de fournir la preuve de ces entretiens si **nous** la demandons, ceci peut invalider **votre** couverture, ou **nous** avons le droit de refuser de **vous** assister.

Définitions

Lorsque les termes et phrases ci-dessous apparaissent dans ce document, ils revêtent la signification définie ci-dessous. Ces termes sont mis en évidence en apparaissant en gras.

Zones couvertes

Vous n'êtes pas couvert si **vous** voyagez hors des zones indiquées ci-après :

- **Pays de Domicile : Belgique ou Grand-Duché du Luxembourg**

.

- **A l'étranger : Europe**

République d'Irlande, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark (hormis les Îles Féroé), Estonie, Finlande (hors Aland), France, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Espagne (y compris les Îles Baléares mais hormis les Îles Canaries), Suède, Suisse, la partie européenne de la Turquie et le Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Îles anglo-normandes et Île de Man).

Moto

Votre Harley-Davidson, dont les détails figurent sur **votre** confirmation de couverture.

Panne / Immobilisation

Immobilisation de la **moto**, sur le lieu de l'évènement, en raison d'une défaillance mécanique ou électrique, d'une panne de carburant, de l'utilisation de carburant incorrect ou contaminé, d'une crevaison de pneu ou de la perte des clés.

Assureur

AWP P&C S.A. – Dutch Branch agissant en tant que Allianz Global Assistance Europe.

Période de couverture

L'Assurance Assistance Harley|ASSIST est valable pour une période de 12 mois.

Passager

Personne voyageant avec vous sur **votre moto** au moment où une Assurance Assistance Harley|ASSIST est exigée.

Nous, notre, nos

AWP P&C S.A. – Dutch Branch, agissant en tant que Allianz Global Assistance Europe, est la compagnie d'assurances avec laquelle vous avez souscrit votre police d'assurance.

Vous, votre, vos

Le propriétaire ou l'utilisateur de la **moto** comme indiqué dans **votre** confirmation de couverture.

Que faire quand vous avez besoin d'assistance ?

Si **vous** vous demandez si vous avez besoin d'une assistance, commencez par téléphoner à l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™. Ne prenez pas **vos** propres arrangements sans prendre d'abord contact avec **nous**. Si **vous** avez besoin d'aide suite à une panne de la **moto**, à une erreur du pilote ou à un incendie, communiquez-**nous** les informations suivantes ::

- **votre** nom et le lieu précis où vous vous trouvez ;
- un numéro de téléphone de contact ;
- le numéro de châssis et le numéro d'immatriculation de **votre moto** ;
- ce qu'il s'est passé au juste.

Appelez le **+32 (0)2 773 61 59**

Tous les appels sont enregistrés et peuvent être employés à des fins de formation.

Vous trouverez, sur les pages suivantes, le détail de toute la gamme de prestations que vous procure l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™. Veuillez les lire attentivement.

Couverture dans le Pays de Domicile

Tous les montants cités dans ce document s'entendent TVA incluse.

Assistance à domicile et en route

Si **votre moto** est **immobilisée**, **nous** organiserons **votre** assistance. Lorsque c'est faisable, **nous** privilégierons une réparation sur place, mais si le problème est trop complexe, **nous** paierons les frais de transport de **votre moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche.

Entreposage

Si le concessionnaire agréé Harley Davidson est fermé pendant la nuit et si **votre moto** doit être entreposée la nuit suite à la récupération par l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™, **nous** paierons les frais d'entreposage de votre moto à hauteur de maximum 60 €.

Transfert en taxi

Si, après avoir été assisté, vous devez être emmené à un endroit donné, **nous** organiserons et prendrons en charge, pour **vous-même** et votre éventuel **passager**, un transfert en taxi de maximum 50 €.

Poursuite du voyage/séjour à l'hôtel

Après votre assistance et si **votre moto** ne peut être réparée dans les quatre heures suivant **son immobilisation**, **nous** organiserons et paierons, dans tous les cas possibles, la poursuite de **votre** voyage et de celui de **votre passager** ou votre retour chez vous, et ce, par le transport le plus approprié. Par ailleurs, si vous tombez **en panne** à plus de 50 km de chez **vous** et si un séjour à l'hôtel (maximum 4 nuits) s'avère un choix plus sensé, **nous** paierons **votre** nuitée avec petit-déjeuner ainsi que celle de **votre passager**, avec un plafond de 180€ par personne et par nuit. Le montant maximal de cet avantage est de 720€.

Véhicule de remplacement

Si, suivant votre assistance par l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™, la **moto** ne peut être réparée dans les quatre heures, **nous** organiserons et paierons, chaque fois que c'est possible, les frais d'un véhicule de remplacement (voiture de location de catégorie A) pendant un maximum de deux jours. **Vous** devrez présenter un permis de conduire et une C.I. valides à l'agence de location, et une caution **vous** sera demandée afin de couvrir les frais de carburant et d'éventuels jours de location supplémentaires. Veuillez consulter les « Conditions générales » pour en savoir plus à ce sujet.

Conditions générales assistance Pays de Domicile

Véhicule de remplacement

Chaque fois que possible, l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™ s'efforcera de vous fournir un véhicule de remplacement (voiture de location de catégorie A) provenant d'une société renommée de location de voitures. **Vous** devez pouvoir respecter ses conditions de location en toute occasion.

Vous serez responsable de tous les frais de carburant survenant durant la période de location. Certaines particularités de **vos** permis de conduire pourraient **vous** rendre inapte à louer un véhicule.

Des exigences en matière d'assurance et des limites d'âge peuvent s'appliquer. Dans ce cas, **nous** rechercherons une alternative, mais celle-ci ne peut être garantie.

Frais de services spécialisés

Si du matériel spécialisé est nécessaire en vue de vous assister, par exemple si **vos** moto a quitté l'autoroute, se trouve dans un fossé, sur un sol meuble, du sable, des graviers, est embourbé dans de l'eau ou de la neige ou si elle a été immobilisée par le retrait de ses roues, **nous** organiserons votre dépannage mais **vous** en paierez le coût. Ces frais peuvent vous être remboursés, selon les termes de **vos** police d'assurance moto.

Conditions météorologiques défavorables

En cas de conditions météorologiques difficiles telles que vent intense, neige, pluie torrentielle, etc., certaines ressources externes peuvent être fortement sollicitées et certaines opérations peuvent devenir impossibles en pratique jusqu'à ce que les conditions météo s'améliorent. Dans ces moments, **notre** priorité est de **vous** mettre en lieu sûr, **vos** passager et vous-même, et le dépannage de **vos** moto peut alors s'avérer impossible jusqu'à ce que les conditions météorologiques le permettent.

Carburant inadéquat

Si **vos** moto est immobilisée parce que son réservoir a été rempli de carburant inadéquat, **nous** paierons les frais de transport de **vos** moto jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche. Les autres avantages mentionnés dans ce document ne seront pas offerts en cas d'insertion de carburant inapproprié.

Exclusions assistance Pays de Domicile

Nous ne paierons pas :

- les dépenses engagées sans **notre** autorisation préalable ;
- les dépenses que **vous** auriez normalement dû payer, comme les frais de péage et de carburant ;
- le coût des devis, réparations et pièces de rechange ;
- tous les frais résultant d'une participation à des compétitions de sports moteurs, des rallyes, des concours de vitesse, des track days ou des tests d'endurance ;
- l'emploi de **vos** moto en location ou contre rémunération, c.-à-d. pour des services de taxi ou de courrier ;
- tous les frais découlant du non-respect par **vos** moto des règles de conduite sur route ou de son manque d'entretien selon les recommandations du constructeur. Si **nous** pensons qu'un problème récurrent est dû à un manque d'entretien de **vos** moto, **nous** nous réservons le droit de vous demander une preuve de son entretien et de notifier son dépannage immédiat à un concessionnaire agréé Harley Davidson ;
- tous les frais résultant de **vos** participation à un délit ou à un acte illégal ;
- tous les frais résultant du fait que **vous** étiez sous l'influence d'alcool, de solvants ou de drogues ;
- tous les vols, dommages, pertes, décès, lésions corporelles, coûts et frais n'étant pas directement liés à l'incident ayant entraîné **vos** demande d'assistance, sauf mention contraire expresse dans la présente police ;
- tous les frais résultant de guerres civiles ou étrangères, émeutes, mouvements populaires, grèves, prises d'otages, maniements d'armes ;
- tous les frais résultant de tous effets d'origine nucléaire ou causés par toute source de rayonnements ionisants ;
- tous les frais résultant de vos actes délibérés (y compris, sans que cet énoncé soit exhaustif, le suicide et la tentative de suicide) et des actes frauduleux .

Couverture à l'Etranger

Les montants des prestations s'entendent TVA incluse.

Validité

Ce service couvre uniquement les voyages ne dépassant pas 91 jours d'affilée.

Assistance et dépannage en route

Si **votre moto** est **immobilisée** à l'Etranger, nous organiserons **votre** assistance. Si le problème ne peut être résolu sur place, **nous** organiserons et paierons les frais de dépannage de **votre moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche

Entreposage

Si **votre moto** doit être entreposée en attendant son dépannage ou son enlèvement, nous paierons les frais d'entreposage à concurrence de 60€.

Transfert en taxi

Si, après avoir été assisté à l'étranger, vous devez être emmené à un endroit donné, nous organiserons et prendrons en charge, pour vous-même et votre éventuel passager, un transfert en taxi de maximum 50€.

Poursuite du voyage/séjour à l'hôtel

Si l'**immobilisation** est survenue en route vers **votre** destination prévue et si **votre moto** a été emmenée chez un concessionnaire agréé Harley Davidson et ne peut être réparée dans les quatre heures, **vous** pouvez avoir néanmoins envie de poursuivre votre voyage initial. Dès lors, **nous** organiserons et paierons, dans tous les cas possibles, les frais du mode de transport le plus approprié jusqu'à cette destination.

Par ailleurs, **vous** pouvez préférer attendre que la réparation soit terminée. Si ceci exige un séjour imprévu à l'hôtel, **nous** paierons, chaque fois que possible, **votre** séjour à l'hôtel et celui de **votre passager**, avec un plafond de 4 nuits et 180€ par personne et par nuit, sur la base d'une nuitée avec petit-déjeuner (montant total indemnisable 720€ max).

Véhicule de remplacement

Pour autant que **votre moto** ait été dépannée par l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™, **nous** organiserons et paierons, chaque fois que possible, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement (voiture de location de catégorie A) localement pendant la réparation de **votre moto**, et ce, pendant au maximum deux jours. **Vous** devrez présenter un permis de conduire et une C.I. valides à l'agence de location, et une caution **vous** sera demandée afin de couvrir les frais de carburant et d'éventuels jours de location supplémentaires.

Récupération de la moto (réparée)

Si, à l'**Etranger**, **votre moto** ne peut être réparée localement avant la date prévue de votre retour en Belgique ou au Luxembourg, **nous** organiserons et paierons **vos** frais de voyage à l'étranger pour aller récupérer votre moto une fois celle-ci réparée (billet de train ou d'avion en classe économique).

Rapatriement de la moto (non réparée)

Si, à l'Etranger, **votre moto** ne peut être réparée localement **dans les 2 semaines**, **nous** organiserons et paierons son rapatriement jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche de votre domicile.

Le montant payable par **nos** soins pour le rapatriement d'une **moto** ne peut dépasser la valeur résiduelle de **votre moto**.

Conditions générales assistance à l'Étranger

Tous les montants cités dans ce document s'entendent TVA incluse.

Récupération de la moto

Le train et l'avion seront payés pour une personne en classe économique.

Rapatriement

Si **votre moto** doit être rapatriée depuis l'**étranger**, veillez à en retirer tous les objets de valeur. Il **vous** sera demandé de **nous** fournir une liste signée de tous les objets laissés avec **votre moto**. Ni **nous** ni **nos** agents n'accepterons la moindre responsabilité concernant la perte ou le dommage ultérieur(e) de tout objet n'ayant pas été déclaré sur cette liste.

Conditions météorologiques défavorables

En cas de conditions météorologiques difficiles, de neige, de pluie torrentielle, etc., les ressources externes peuvent être fortement sollicitées et certaines opérations peuvent devenir impossibles jusqu'à ce que la météo s'améliore. Dans ces moments, notre priorité est de vous mettre en lieu sûr, **votre passager** et **vous-même**, et le dépannage de **votre moto** peut alors s'avérer impossible jusqu'à ce que les conditions météorologiques le permettent.

Véhicule de remplacement

Chaque fois que possible, l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™ s'efforcera de **vous** fournir un véhicule de remplacement (voiture de location de catégorie A) provenant d'une société renommée de location de voitures. **Vous** devez pouvoir respecter ses conditions de location en toute occasion.

Vous serez responsable de tous les frais de carburant survenant durant la période de location. Certaines particularités de **votre** permis de conduire pourraient **vous** rendre inapte à louer un véhicule.

Des exigences en matière d'assurance et des limites d'âge peuvent s'appliquer. Dans ce cas, **nous** rechercherons une alternative, mais celle-ci ne peut être garantie.

Carburant inadéquat

Si **votre moto** est **immobilisée** parce que son réservoir a été rempli de carburant inadéquat, nous paierons les frais de transport de votre moto jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche. Les autres prestations mentionnées dans ce document ne seront pas offertes en cas d'utilisation de carburant inapproprié.

Restrictions autoroutières

Si vous avez besoin d'assistance sur une autoroute française ou sur certaines autoroutes d'autres pays d'Europe, **vous** devez utiliser les bornes SOS officielles placées le long de ces voiries ou appeler le 112 pour organiser votre dépannage initial. **Vous** serez mis en lien avec le service agréé d'assistance autoroutière, parce que ces axes sont privatisés et que **nous** n'avons pas le droit d'y intervenir pour une assistance.

Prenez contact avec l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™ dès que possible pour que **nous** puissions organiser l'assistance la plus appropriée lorsque **votre moto** aura été retirée de l'autoroute.

Les frais d'enlèvement de l'autoroute doivent être réclamés à l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™

Exclusions assistance à l'Etranger

Nous ne paierons pas :

- les dépenses engagées sans **notre** autorisation préalable ;
- les dépenses que **vous** auriez normalement dû payer, comme les frais de douane et de carburant;
- le coût des devis, réparations et pièces de rechange ;
- tous les frais résultant d'une participation à des compétitions de sports moteurs, des rallyes, des concours de vitesse, des track days ou des tests d'endurance ;
- l'emploi de **voiture moto** en location ou contre rémunération, c.-à-d. pour des services de taxi ou de courrier ;
- tous les frais découlant du non-respect par **voiture moto** des règles de conduite sur route ou de son manque d'entretien selon les recommandations du constructeur. Si **nous** pensons qu'un problème récurrent est dû à un manque d'entretien de **voiture moto**, **nous** nous réservons le droit de vous demander une preuve de son entretien et de notifier son dépannage immédiat à un concessionnaire agréé Harley Davidson ;
- tous les frais résultant de **voiture** participation à un délit ou à un acte illégal ;
- tous les frais résultant du fait que **vous** étiez sous l'influence d'alcool, de solvants ou de drogues ;
- tous les vols, dommages, pertes, décès, lésions corporelles, coûts et frais n'étant pas directement liés à l'incident ayant entraîné **voiture** demande d'assistance, sauf mention contraire expresse dans la présente politique.
- tous les frais résultant de guerres civiles ou étrangères, émeutes, mouvements populaires, grèves, prises d'otages, maniements d'armes ;
- tous les frais résultant de tous effets d'origine nucléaire ou causés par toute source de rayonnements ionisants ;
- tous les frais résultant de vos actes délibérés (y compris, sans que cet énoncé soit exhaustif, le suicide et la tentative de suicide) et des actes frauduleux ;

Réclamations

Notre but est de **vous** fournir un service et une couverture de première qualité. Cependant, il peut arriver que **vous** pensiez que nous avons failli à cette mission. Dans ce cas, signalez-le **nous**, afin que **nous** puissions tout mettre en oeuvre pour résoudre votre problème. Si **vous** introduisez une réclamation, cela ne portera aucunement atteinte à **vos** droits légaux.

Veuillez adresser toute réclamation à :
Assurance Assistance Harley|ASSIST™
Quality
Rue des Hirondelles, 2
1000 Bruxelles
quality@allianz-global-assistance.be

N'oubliez pas de **nous** communiquer **voiture** nom, votre adresse, l'immatriculation de votre véhicule ou son numéro de châssis ainsi que le détail de **voiture** plainte, en joignant des copies de toute correspondance y ayant trait : cela **nous** aidera à traiter **voiture** réclamation dans les meilleurs délais possibles.

Si **vous** n'êtes pas satisfait de **notre** réponse finale, **vous** pouvez signaler l'affaire à l'Ombudsman des assurances pour un arbitrage indépendant :

Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles – Belgique – info@ombudsman.as – fax: +32 (0)2 547 59 75

Formulaire de transfert de propriété

Si **votre moto** est vendue, la couverture restante peut être transférée au nouveau propriétaire.

Remplissez les coordonnées du nouveau propriétaire ci-dessous. A noter que le formulaire ci-dessous doit être signé par **vous** et le nouveau propriétaire.

Veillez indiquer les coordonnées du nouveau propriétaire ci-dessous :

Numéro _____ de _____ la _____ police _____ : _____
_____ Numéro _____ de _____
châssis _____ : _____
_____ Numéro d'immatriculation _____ de _____ la _____
moto _____ : _____ Titre _____
_____ Initiales _____

Nom _____

Nouvelle adresse _____

_____ Code postal _____

Numéro de téléphone _____

Adresse de courriel _____

Kilométrage au moment du transfert _____

Je (nom) soussigné _____ souhaite _____ transférer le solde de ma police Harley | ASSIST™ au nouveau propriétaire indiqué ci-dessus.

Signature du propriétaire antérieur _____ Date _____

Signature du nouveau propriétaire _____ Date _____

Merci d'envoyer à :

Assurance Assistance Harley | ASSIST™

Rue des Hirondelles, 2

1000 Bruxelles

Formulaire de changement d'adresse

Veillez indiquer les coordonnées de la nouvelle adresse ci-dessous :

Numéro _____ de _____ la _____ police _____ : _____

_____ Numéro _____ de _____
châssis _____ : _____
_____ Numéro d'immatriculation _____ de _____ la _____
moto _____ : _____ Titre _____
_____ Initiales _____
Nom _____
Nouvelle adresse _____
_____ Code postal _____
Numéro de téléphone _____
Adresse de courriel _____
Je confirme que les coordonnées indiquées sont correctes.

Votre signature _____ **Date** _____

Merci d'envoyer à :
Assurance Assistance Harley | ASSIST™
Rue des Hirondelles, 2
1000 Bruxelles

© H-D 2017. HARLEY, HARLEY-DAVIDSON and the Bar & Shield Logo are amongst the trademarks of H-D U.S.A. LLC

Ref HDSBEBAWL-f

Annexe B-Privacy18

Au 25 mai 2018, la présente annexe fera partie intégrante des conditions d'assurance. Sur notre site www.allianz-assistance.be, vous trouverez à tout moment la version la plus actuelle des conditions générales et conditions relatives aux produits de l'assurance.

Protection des données personnelles

Si vous êtes l'assuré du contrat d'assurance que vous allez souscrire, nous vous invitons à lire attentivement la présente note explicative.

Si le contrat d'assurance est souscrit en faveur de personnes autres que vous-même (par exemple les travailleurs ou dirigeants de votre entreprise, un ou plusieurs tiers, ...), les droits et obligations que décrit la présente note demeurent intégralement applicables.

La présente déclaration explique quelles données personnelles nous collectons, comment et pourquoi nous le faisons et avec qui nous partageons ces données.

1. Qui sommes nous ?

Nous sommes AWP P&C S.A. - Belgian Branch avec un siège statutaire à Paris, France. Nous agissons également sous le nom d'Allianz Global Assistance et faisons partie d'Allianz Partners SAS. Notre organisation dispose d'une autorisation qui nous permet de proposer des assurances et services. Allianz Global Assistance est responsable de la protection de vos données personnelles. Nous respectons à ce propos les lois et règles en vigueur applicables à la protection des données.

2. Quelles données personnelles collectons nous ?

Lorsque vous demandez une assurance chez nous, nous collectons et traitons les données personnelles suivantes :

- Nom, adresse et domicile.
- Sexe, date de naissance et âge.
- Données de contact (numéro de téléphone, adresse e-mail, etc.).
- Données de paiement (carte de crédit, numéro de compte bancaire, etc.).
- Données de couverture des polices conclues.
- Lors de l'utilisation du site et des applications : type d'appareil, navigateur, langue, date, durée et adresse IP.
- Pour certaines assurances : données de localisation, immatriculation, données de voyage, nationalité, preuve d'identité, profession et composition de ménage.
- Résultats relatifs aux filtrage et/ou prévention d'abus et de fraudes à l'assurance.

En outre, nous collectons et traitons aussi des données personnelles particulières, comme des données médicales. Notre centrale d'appel fournit une aide directe lors de : visite chez un médecin, hospitalisation, accident grave ou décès. Si la centrale d'appel le juge nécessaire, elle peut demander des données auprès d'un assuré, des membres de la famille, assistants sociaux et/ou du médecin traitant. Elle peut fournir ces données à des personnes qui participent à cette mission d'assistance. Elle fournit également des informations à notre médecin-conseil.

3. Dans quels buts collectons et utilisons nous les données personnelles ?

Vous découvrirez ci-dessous les buts pour lesquels nous pouvons utiliser vos données personnelles. Nous vous expliquons aussi si nous avons besoin ou non de votre consentement à cet effet.

Buts	Votre consentement est-il nécessaire ?
Pour accepter et exécuter votre police d'assurance ou les éventuels sinistres que couvre votre contrat et l'envoi obligatoire d'informations sur votre situation d'assurance.	Non
Pour notre administration financière.	Non
Pour des activités de marketing. Par exemple en vue d'accroître notre fichier clients ou de vous informer sur les produits et services qui pourraient vous intéresser. Nous pouvons le faire par le biais de : e-mail, courrier, téléphone, site web et applications. Si vous n'appréciez pas cette forme de communication, vous pouvez introduire une réclamation ou retirer votre consentement (voir point 9).	Oui, à moins que nous ayons un intérêt légitime au traitement
Pour des activités de profilage. Il s'agit de la collecte, de l'analyse et du croisement de vos données personnelles afin d'établir un profil. Elles ont pour but d'adapter notre communication et notre gamme de produits à vos préférences personnelles. En outre, grâce aux profils, nous pouvons inventorier d'éventuels risques (exploitation)	Oui, à moins que nous ayons un intérêt légitime au traitement
Pour prendre des décisions automatisées. Par exemple pour calculer une prime et déterminer la hauteur de votre avantage client ou prime de fidélité sur base de votre profil. Personnaliser en outre votre visite de notre site web en adaptant les produits, services, offres et contenus à vos préférences.	Oui, à moins que le traitement soit nécessaire pour l'établissement et l'exécution du contrat d'assurance
À des fins d'analyses statistiques et afin de continuer à développer nos produits et services.	Non
Prévenir les abus et prévenir et combattre les fraudes (à l'assurance), le blanchiment et le financement du terrorisme. En outre, pour protéger la sécurité et l'intégrité du secteur financier, notre organisation, nos collaborateurs et clients.	Non
Pour remplir des obligations légales (comme paiement de l'impôt).	Non
Pour réassurer un risque. Cela implique que nous contractons nous-mêmes une assurance pour répartir le risque.	Non
Expiration de la police d'assurance et renouvellement	Oui, à moins que nous ayons un intérêt légitime au traitement



Nous pouvons aussi recevoir des données personnelles vous concernant de la part des pouvoirs publics et autres organisations ou personnes, comme des intermédiaires, agents mandatés, employeurs, aides sociaux, gestionnaires de sinistres, autres assureurs, bureaux de sondage ou institutions chargées de la prévention des fraudes.

Ci-dessous, sont énumérés les buts pour lesquels nous n'avons pas besoin de votre consentement exprès. Le cas échéant, nous traitons ces données personnelles parce que nous y sommes autorisés et/ou pour remplir des obligations légales. Par exemple lorsque le traitement des données est nécessaire :

- Pour la conclusion d'un contrat ou son exécution.
- Pour protéger vos intérêts ou ceux d'un tiers.
- Pour remplir des obligations légales.
- Dans le cadre d'une mission d'intérêt général.
- Parce que nous (ou des tierces parties) disposons d'un intérêt légitime, sauf si vos intérêts ou ceux d'une partie intéressée priment. Vous souhaitez en savoir plus ? Prenez contact avec nos services (voir point 9).

Si vous ne voulez pas partager vos données personnelles avec nous, nous ne pouvons pas vous proposer d'assurance qui répond à vos besoins spécifiques. En outre, nous ne pourrions gérer ni votre police d'assurance ni vos sinistres.

4. Qui a accès à vos données personnelles ?

Nous veillons à ce que vos données personnelles soient traitées d'une manière qui satisfait aux buts susmentionnés.

Dans le contexte défini des buts énumérés et pour autant que nécessaire, nous partageons également vos données personnelles avec votre courtier, notre réassureur, nos auditeurs, experts, conseillers juridiques et avec les administrations et autorités belges et étrangères dans le cadre de nos obligations de rapport, la sécurité sociale, les mutualités et autres autorités de contrôle. Toutes ces parties sont responsables de la protection de vos données.

Nous pouvons également partager vos données avec des parties qui nous ont mandatés pour traiter les données. Il s'agit des autres entreprises, conseillers, experts, juristes, réparateurs, médecins et entreprises prestataires de services d'Allianz Group. Ces parties ne peuvent pas utiliser vos données personnelles pour leurs propres activités de marketing sans votre consentement.

Nous pouvons partager les données en cas de (plan de) réorganisation, fusion, vente, entreprise conjointe, attribution ou marché. Mais aussi, en cas de faillite ou de cession (d'une partie) de notre entreprise, nos actifs ou actions.

Enfin, nous pouvons toujours partager des données afin de nous conformer à des obligations légales.

5. Où sont traitées mes données personnelles ?

Étant donné que notre assistance a une portée internationale, vos données personnelles peuvent être traitées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Espace Économique Européen (EEE) par les parties visées au point 4. Dans ce cas, nous veillons toujours à passer des accords sur la confidentialité et la sécurité et à ce que ces accords soient conformes aux règles applicables à la protection des données. Nous ne transmettons jamais vos données personnelles à des parties qui ne disposent pas des droits pour traiter celles-ci.

Si une autre entreprise d'Allianz Group traite vos données personnelles en dehors de l'EEE, nous le faisons sur base de prescriptions d'exploitation approuvées. Ledit Allianz Privacy Standard (Allianz BCR) offre une protection correcte des données personnelles et est applicable à toutes les entreprises de Allianz Group. L'Allianz BCR et la liste des entreprises Allianz Group qui y satisfont se trouvent sur www.allianz-assistance.be/fr/confidentialite/. Lorsque l'Allianz BCR n'est pas applicable, nous prenons des mesures adéquates. Celles-ci veillent à ce que la transmission des données personnelles en dehors de l'EEE bénéficie de la même protection qu'au sein de l'EEE. Vous souhaitez savoir quelles sont ces mesures ? Prenez contact

avec nos services (voir point 9).



6. Quels droits avez-vous dans le domaine de vos données personnelles ?

Si la loi vous y autorise, vous avez le droit de :

- Demander l'accès à vos données personnelles. Il peut s'agir de questions sur la manière dont nous obtenons les données et pourquoi elles sont traitées. Ou sur des données de contact des parties responsables, des sous-traitants et autres organisations ou personnes avec lesquelles les données peuvent être partagées.
- Retirer à tout moment votre consentement au traitement de données personnelles.
- Adapter vos données personnelles si elles sont incorrectes ou incomplètes
- Demander d'effacer vos données personnelles de nos systèmes dans certaines circonstances. Par exemple si nous n'en avons plus besoin pour les buts susmentionnés visés lors de la collecte ou du traitement et que nous ne sommes plus tenus par la loi de conserver vos données plus longtemps.
- Demander de limiter le traitement dans certaines circonstances, par exemple limitation de l'utilisation des données dont vous contestez la validité dans la période dans laquelle nous devons les contrôler.
- Vous opposer au traitement.
- Pouvoir transmettre vos données personnelles et obtenir celles-ci dans un format structuré, couramment utilisé et lisible, pour vous ou pour un nouvel assureur et/ou un autre responsable du traitement.
- Introduire une réclamation auprès de nos services ou de l'autorité chargée de la Protection des données, Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles – www.privacycommission.be.

Si vous souhaitez y avoir recours, vous pouvez prendre contact avec nos services. Vous trouverez nos données de contact au point 9. Veuillez à mentionner vos nom, adresse e-mail, numéro de police (si vous disposez d'une police) et à formuler votre demande. Vous pouvez également utiliser notre formulaire de demande en ligne à cet effet sur www.allianz-assistance.be/fr/confidentialite/.

7. Comment pouvez-vous introduire une réclamation ?

Vous pouvez introduire une réclamation afin de vous opposer au traitement de vos données personnelles ou nous demander d'y mettre fin. Nous accédons à votre demande, à moins que la loi nous autorise à poursuivre ce traitement. Si vous voulez introduire une réclamation, vous pouvez prendre contact avec nos services. Vous trouverez nos données de contact au point 9.

8. Combien de temps conservons nous vos données personnelles ?

Nous conservons vos données personnelles aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des buts susmentionnés ou que la loi l'exige. Le délai de conservation peut donc varier d'une (garantie d') assurance à l'autre.

9. Comment pouvez-vous prendre contact avec nos services ?

Si vous avez des questions sur la façon dont nous utilisons vos données personnelles, pour introduire des réclamations ou exercer vos droits, prenez contact avec nos services par e-mail ou par courrier à :

Allianz Global Assistance

À l'attn de Data Privacy Officer
Rue des Hirondelles 2, 1000
Bruxelles E-mail :
privacy.be@allianz.com

10. À quelle fréquence actualisons nous la présente déclaration relative au respect de la vie privée ?

Nous mettons la présente déclaration relative au respect de la vie privée à jour de façon régulière. La dernière version est disponible sur notre site : www.allianz-assistance.be/fr/confidentialite/. Vous êtes informé directement en cas de modification substantielle. La présente déclaration relative au respect de la vie privée a été dernièrement mise à jour en avril 2018.

